

ADMINISTRATION

— — —

REDACTION

45

PLACE JACQUES-CARTIER

MONTREAL

ABONNEMENT

UN AN - - \$0.50

strictement d'avance



JOURNAL QUI FAIT DANSER

ANNONCES

MESURE AGATE

1ère insertion - - 10 cents

Autre " . . . "

A LONGS TERMES

CONDITIONS SPECIALES

LE NUMERO

UN CENTIME

VOL. I

MONTREAL, SAMEDI, 17 SEPTEMBRE 1887

No. 52



LE PROMETHÉE DE NOS JOURS

Le G. V. Trudel, nouveau Prométhée, attaché sur le rocher National se fait enlever la "forçure" et les tripes par le vautour Rouge.

Autour de la guillotine.

A l'occasion de l'exécution de Pranzini, l'auteur du triple assassinat de la rue Montaigne, la grosse question de la peine de mort est remise sur le tapis, et tous les journaux s'occupent de la guillotine que beaucoup de bons esprits voudraient voir supprimée.

Ce n'est pas l'avis du *Voltaire*; ce journal publie en première page un article dont l'auteur déclare qu'il pense avec Voltaire que les supplices sont malheureusement nécessaires, et qu'il faut effrayer le crime.

"Moi, qui ne partage point, continue notre confrère, les généreuses et naïves illusions des humanitaires et qui persiste à croire qu'en traitant Pranzini par l'hydrothérapie, les émotions douces et un peu de Schumann, on l'eût difficilement ramené à la notion de l'amour simple, je me soucie peu de l'opinion des hommes de science qui prétendent que la guillotine en tranchant la tête ne tranche pas du coup la vie et que le cerveau éprouve la sensation de la souffrance et le sentiment de la mort.

"Oui, je le sais, on cite des exemples affreux. La joue de Charlotte Corday rougissant sous l'insulte infâme du bourreau, et je ne sais quel gentilhomme tué sur le billot,

dont le corps se redressa de toute sa hauteur par deux fois.

"Eh bien, je le dis comme je le pense, dans l'horreur même de l'hésitation où plonge cette incertitude je ne suis pas de ceux qui estiment que mieux vaudrait mille fois modifier le châtement que suspendre sur une tête la menace d'une telle agonie. Au surplus, je demande la permission de citer ici une très dramatique expérience.

"C'était, je crois, en 1843. Se trouvant dans une réunion, à Alger, un sous-intendant militaire, M. de Fallois, prit à partie le docteur Bonnafont en lui demandant ce qu'il pensait à ce sujet. Le docteur proposa au sous-intendant un moyen décisif de trancher la question en assistant à une exécution s'il en avait le courage.

"A cette époque, rien n'était plus facile, car les Arabes commettant des crimes assez fréquents, la justice, obligée de sévir, fournissait au chaos (bourreau) le moyen d'exercer souvent son adresse.

"Le jour arrivé, le docteur prit les mesures nécessaires pour rendre l'expérience aussi concluante que possible, et voici ce qu'il imagina.

"Il fit porter, le matin même, sur la place où l'exécution devait avoir lieu, une petite table très basse, sur laquelle on plaça

un vase rempli, ou à peu près, de plâtre pulvérisé. Un quart d'heure avant l'arrivée des deux condamnés, le docteur Bonnafont et M. de Fallois se rendirent au lieu de l'exécution, munis d'un petit porte-voix et d'un stylet très acéré. Il avait été convenu avec le chaos qu'aussitôt la tête tranchée un de ses valets la déposerait sur la poudre de plâtre, afin d'arrêter autant que possible l'hémorragie. Pour la première tête, M. de Fallois devait appeler le décapité par son nom, en appuyant le porte-voix sur l'oreille pendant que le docteur examinerait ce qui se passerait dans les yeux et sur les autres parties du visage. Or, il arriva ceci que, malgré les cris proférés à l'oreille, le docteur ne remarqua pas le plus léger signe de vie. Les yeux restèrent ternes et immobiles, la face décolorée; à peine même si quelques muscles se contractèrent sous l'influence des piqûres faites avec le stylet. Le docteur et M. de Fallois changèrent alors de rôle pour la seconde tête. M. de Fallois, un peu pâle et ému à la première expérience, on le serait à moins, avait repris son sang-froid à la seconde, et put s'assurer par lui-même que la mort était réelle et instantanée.

"N'a-t-on pas conté, d'autre part, que Lacenaire, de lugubre mémoire, avait convié son ancien camarade d'enfance, le doc-

teur Gervais, de Caen, à assister à son exécution, lui promettant de tourner, après sa décapitation, les yeux du côté où il serait. Or, il n'en fit rien, dit l'histoire.

"Il est vrai qu'en un pareil moment on est bien excusable de perdre la mémoire.

"Et d'ailleurs, si l'on veut adoucir pour les condamnés la vision de la guillotine, eh bien, qu'on reprenne le projet soumis naguère par M. Anatole de la Forge. A l'époque déjà lointaine où il était journaliste, le député actuel adressait à l'assemblée législative une pétition pour demander l'application du chloroforme aux condamnés à mort. Le moyen proposé, en laissant subsister la peine, supprimait le mal. Soit! La société réclame un châtement et non une vengeance. Mais je ne puis pas me rappeler que l'assemblée de 1851 ait attiré son attention sur ce sujet philanthropique.

"En France, on rencontre encore des gens disposés à croire que l'assassinat est une maladie qu'il faut traiter par la musique et les émotions douces.

"J'estime, moi, que mes contemporains chercheraient longtemps encore quelque chose de mieux que la guillotine pour corriger celui qui a donné la mort à son prochain.